



**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

16 décembre 2019

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 16 décembre 2019 à 19 h sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence du maire suppléant, Guy Boutin, des conseillères Céline Bourbeau et Cathy Varnier et des conseillers Clifford Lancaster, Charles Mallette et Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**  
**Le 16 décembre 2019 à 19 h**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2019
4. Présentation des organismes et période de questions
  - 4.1. Mme Aude Néron – Couvent Mont Saint-Patrice
  - 4.2. Mme Louise Bédard – Cours d'eau rue Roger-Martel
5. Service récréatif – M. François Séguin
  - 5.1. Aréna P.E. Lefebvre – Taux horaire de location de la glace – Demande de modification
  - 5.2. Politique de soutien aux projets structurants - Bonification des parcs – Demande d'aide financière
  - 5.3. Politique de soutien aux projets structurants – Installation de placotoires au centre-ville - Demande d'aide financière
  - 5.4. Achat d'un refroidisseur à l'aréna – Affectation du surplus accumulé
6. Urbanisme
  - 6.1. Règlement no. 264 permettant l'entreposage intérieur à des fins commerciales dans la zone C-9, modifiant le règlement de zonage no. 108 – Adoption
  - 6.2. Règlement no. 265 concernant l'entreposage intérieur de biens domestiques dans la zone C-9 sous conditions, modifiant le règlement d'usage conditionnel no. 212 – Adoption
  - 6.3. Premier projet de Règlement no. 266 appliquant des normes minimales de superficie pour les constructions permises dans les zones industrielles, modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption
  - 6.4. 506, rue du Collège Sud – Conservation du cadre bâti – Demande d'aide financière
  - 6.5. Club des Lions Richmond-Melbourne – Demande de zonage additionnel
7. Gestion et administration
  - 7.1. Administration – Direction générale
    - 7.1.1. Règlement no. 270 déterminant les taux de taxes et tarifs pour 2020 et fixant les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
    - 7.1.2. Règlement no. 271 décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
    - 7.1.3. Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François inc. - Bail



**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

- 7.1.4. Comité de promotion industrielle de la zone de Richmond – 175, rue du Collège Nord - Acte de vente
- 7.1.5. MRC du Val-Saint-François – Adoption du projet de Règlement régional no. 2019-05 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François
- 7.1.6. Comité de promotion industrielle de Richmond – Programme de remboursement de la taxe d'affaires - 450, 9<sup>e</sup> Avenue
- 7.1.7. MRC du Val-Saint-François – Nouvel exécutif
- 7.1.8. Règlement no. 272 sur les tarifs – Avis de motion
- 7.2. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
  - 7.2.1. Granulab inc. – Prolongement de l'enrobé bitumineux aux extrémités de la rue Principale Sud – Confection des plans et devis, incluant la surveillance - Proposition
  - 7.2.2. FNX Innov – Travaux rue Principale Sud – Approbation du décompte no. 3 d'Eurovia Québec Construction inc. - Facture
  - 7.2.3. Eurovia Québec Construction inc. – Travaux rue Belmont – Décompte no. 3 - Facture
  - 7.2.4. Transports, Mobilité durable et Électrification des transports – Programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement des infrastructures routières locales – Réfection de la rue Principale Sud – Demande d'aide financière
  - 7.2.5. Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, Volet 1 – Sous-volet 1.1 – Renouvellement de conduites, projet de travaux 6<sup>e</sup> Avenue et rue du Centre
  - 7.2.6. Entretien ménager Steeve Faucher – Entretien ménager des bureaux de la voirie municipale – Contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 – Proposition
  - 7.2.7. M. Raymond Dunlavy – Soufflage de la neige - Proposition
- 8. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
  - 8.1. École secondaire régionale de Richmond – Défi « First Lego League » – Projet d'innovation – Invitation
  - 8.2. Mme Cynthia Duchesne – École Plein-Cœur - Projet « Collations pour tous » – Demande d'aide financière
  - 8.3. Club Joyeux de l'âge d'or Richmond-Melbourne – Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie - Projet de vie active – Demande de lettre d'appui
- 9. Correspondances diverses
  - 9.1. Bureau du lieutenant-gouverneur du Québec – Programme de Distinctions honorifiques – Médailles pour les aînés – Candidature
  - 9.2. Chevaliers de Colomb de Richmond – 100<sup>e</sup> anniversaire - Remerciements
- 10. Affaires nouvelles
  - 10.1. Cercle des Fermières de Richmond
  - 10.2. Journal L'Ardoise – Retrait de la Municipalité d'Ulverton
  - 10.3. Arrivée du Père Noël
  - 10.4. M. Sylvain Cadorette – Sapin de Noël et pont MacKenzie
- 11. Levée de la réunion



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu'aux élus et procède à l'ouverture de la séance.

2019-12-16-01

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
(Adoptée)

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-12-16-02

#### **3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2019**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2019 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.  
(Adoptée)

### **4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux.

#### **4.1. Mme Aude Néron – Couvent Mont Saint-Patrice**

Mme Aude Néron veut s'assurer que le budget 2020 prévoit une aide financière pour le Couvent Mont Saint-Patrice et que l'organisme ne sera pas une victime financière du déménagement du Centre d'art. Le maire la rassure en lui mentionnant que les sommes sont prévues au budget 2020.

#### **4.2. Mme Louise Bédard – Cours d'eau rue Roger-Martel**

Mme Louise Bédard s'informe si une firme est venue sur le terrain pour constater le problème du cours d'eau qui traverse la rue Roger-Martel. Le directeur lui précise qu'un représentant a marché sur le terrain et que le rapport sera déposé l'an prochain. Elle souhaite s'assurer également que les branches qui se trouvent dans le ruisseau ont été ramassées. Le directeur lui mentionne qu'une contravention a même été émise à un citoyen.

### **5. SERVICE RÉCRÉATIF – M. FRANÇOIS SÉGUIN**

2019-12-16-03

#### **5.1. Aréna P.E. Lefebvre – Taux horaire de location de la glace – Demande de modification**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder un taux horaire de 85 \$ pour la location de la glace au club de hockey de l'École secondaire régionale de Richmond.  
(Adoptée)



2019-12-16-04

**5.2. Politique de soutien aux projets structurants – Bonification des parcs – Demande d’aide financière**

ATTENDU QUE la Ville de Richmond dispose de sommes dans le Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond envisage la bonification de ses parcs, à savoir d’y installer des abreuvoirs, supports à vélos et du mobilier urbain;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond souhaite affecter 8 000 \$ du Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François pour ledit projet et qu’il y a lieu de mandater un signataire autorisé;

POUR CES MOTIFS:

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers d’autoriser le dépôt d’une demande d’aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François – Sommes réservées aux municipalités et que le directeur du Service récréatif, M. François Séguin, soit autorisé à signer tous les documents donnant effet à la présente. (Adoptée)

2019-12-16-05

**5.3. Politique de soutien aux projets structurants – Installation de placotoires au centre-ville - Demande d’aide financière**

ATTENDU QUE la Ville de Richmond dispose de sommes dans le Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond envisage l’installation de placotoires au centre-ville;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond souhaite affecter 10 000 \$ du Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François pour ledit projet et qu’il y a lieu de mandater un signataire autorisé;

POUR CES MOTIFS:

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers d’autoriser le dépôt d’une demande d’aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François – Sommes réservées aux municipalités et que le directeur général adjoint, M. Alexis Grondin-Landry, soit autorisé à signer tous les documents donnant effet à la présente. (Adoptée)

2019-12-16-06

**5.4. Achat d’un refroidisseur à l’aréna – Affectation du surplus accumulé**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers d’autoriser l’affectation d’une somme de 62 441,31 \$ du surplus accumulé au poste 03-310000-87 afin de couvrir la dépense engendrée par l’achat et l’installation d’un refroidisseur à l’aréna. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**6. URBANISME**

2019-12-16-07

**6.1. Règlement no. 264 permettant l'entreposage intérieur à des fins commerciales dans la zone C-9, modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le règlement no. 264 permettant l'entreposage intérieur à des fins commerciales dans la zone C-9, modifiant le règlement de zonage no. 108. (Adoptée)

2019-12-16-08

**6.2. Règlement no. 265 concernant l'entreposage intérieur de biens domestiques dans la zone C-9 sous conditions, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels no. 212 - Adoption**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le règlement no. 265 concernant l'entreposage intérieur de biens domestiques dans la zone C-9 sous conditions, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels no. 212. (Adoptée)

2019-12-16-09

**6.3. Premier projet de Règlement no. 266 appliquant des normes minimales de superficie pour les constructions permises dans les zones industrielles, modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le premier projet de règlement no. 266 appliquant des normes minimales de superficie pour les constructions permises dans les zones industrielles, modifiant le règlement de zonage no. 108. (Adoptée)

2019-12-16-10

**6.4. 506, rue du Collège Sud – Conservation du cadre bâti – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a autorisé, par sa résolution no. 2019-05-21-07, le propriétaire du 506, rue du Collège Sud à effectuer des travaux de rénovation admissibles au programme d'aide financière à la conservation du cadre bâti;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a prévu une somme maximale de 5 000 \$ dans le cadre de son programme d'aide financière à la conservation du cadre bâti et que ladite somme a été réservée par la résolution no. 2019-08-21-06;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés à la satisfaction de l'inspecteur municipal et que le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au versement de l'aide financière, le tout selon les documents déposés par l'inspecteur municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière de 5 000 \$ au propriétaire du 506, rue du Collège Sud, dans le cadre du programme d'aide financière à la conservation du cadre bâti. (Adoptée)

2019-12-16-11

**6.5. Club des Lions Richmond-Melbourne – Demande de zonage additionnel**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de mandater le comité consultatif



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

d'urbanisme afin qu'il formule une recommandation au conseil municipal une fois qu'il aura fait l'analyse de la demande de modification de zonage déposée par le Club des Lions Richmond-Melbourne. (Adoptée)

### **7. GESTION ET ADMINISTRATION**

#### **7.1. Administration – Direction générale**

2019-12-16-12

##### **7.1.1. Règlement no. 270 déterminant les taux de taxes et tarifs pour 2020 et fixant les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Boutin qu'il proposera ou fera proposer, lors d'une prochaine assemblée du conseil, l'adoption du Règlement no. 270 déterminant les taux de taxes et tarifs pour 2020 et fixant les conditions de perception et explique l'objet et les effets dudit règlement.

2019-12-16-13

##### **7.1.2. Règlement no. 271 décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Lancaster qu'il proposera ou fera proposer, lors d'une prochaine assemblée du conseil, l'adoption du Règlement no. 271 décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et explique l'objet et les effets dudit règlement.

2019-12-16-14

##### **7.1.3. Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François inc. - Bail**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François avait remis un avis de non-renouvellement de bail en juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François souhaite louer un plus grand espace de bureau rendu disponible suite au non-renouvellement de bail du Fonds de développement industriel Richmond-Wolfe;

CONSIDÉRANT QUE des aménagements locatifs seront nécessaires pour satisfaire aux besoins du Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu afin de convenir d'un coût de location et d'aménagement des locaux;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'un nouveau bail est nécessaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer un nouveau bail de 5 ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec le Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François inc.

(Adoptée)

2019-12-16-15

##### **7.1.4. Comité de promotion industrielle de la zone de Richmond – 175, rue du Collège Nord – Acte de vente**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de promotion industrielle de la zone de Richmond a formulé une promesse d'achat irrévocable de l'immeuble situé sur le lot n° 5 534 166 (175, rue du Collège Nord) au montant de 10 000 \$;



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ladite offre par sa résolution n° 2018-12-17-06;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de promotion industrielle de la zone de Richmond a manifesté son intention d'acquérir, avant le 31 décembre 2019, ledit immeuble;

POUR CES MOTIFS:

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville procède à la vente de l'immeuble situé sur le lot n° 5 534 166 (175, rue du Collège Nord) pour un montant de 10 000 \$; que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente. (Adoptée)

2019-12-16-16

**7.1.5. MRC du Val-Saint-François – Adoption du projet de Règlement régional no. 2019-05 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de faire savoir à la MRC du Val-Saint-François que la Ville de Richmond ne s'oppose pas à l'adoption du Règlement régional no. 2019-05 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François. (Adoptée)

2019-12-16-17

**7.1.6. Comité de promotion industrielle de Richmond – Programme de remboursement de la taxe d'affaires – 450, 9<sup>e</sup> Avenue**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le versement, au Comité de promotion industrielle de Richmond, d'une subvention représentant la taxe d'affaires locative applicable à l'occupation du bâtiment situé au 450, 9<sup>e</sup> Avenue, et ce, selon les modalités suivantes à savoir 100% la première année, 75% la deuxième année et 50% la troisième année; ladite subvention représentant 50% du total de la taxe d'affaires, qui est de 4 176 \$, soit la somme de 2 088 \$.

(Adoptée)

**7.1.7. MRC du Val-Saint-François – Nouvel exécutif**

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue de la MRC du Val-Saint-François faisant part du résultat du scrutin pour l'élection du nouvel exécutif de ladite MRC à savoir que M. Luc Cayer a été nommé préfet, M. Bertrand Ménard a été nommé préfet suppléant et que la mairesse de Windsor, Mme Sylvie Bureau, de même que M. Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton, et M. Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, ont été proclamés élus au comité exécutif.

2019-12-16-18

**7.1.8. Règlement no. 272 sur les tarifs – Avis de motion**

Un avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère Bourbeau qu'elle proposera ou fera proposer, lors d'une prochaine assemblée du conseil, l'adoption du Règlement no. 272 sur les tarifs.



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**7.2. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**

2019-12-16-19

**7.2.1. Granulab inc. – Prolongement de l’enrobé bitumineux aux extrémités de la rue Principale Sud – Confection des plans et devis, incluant la surveillance - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers de retenir les services de Granulab inc. afin de préparer les plans et devis, incluant la surveillance des travaux, pour le prolongement de l’enrobé bitumineux aux extrémités de la rue Principale Sud, au montant de 14 500 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2019-12-16-20

**7.2.2. FNX Innov – Travaux rue Principale Sud – Approbation du décompte no. 3 d’Eurovia Québec Construction inc. - Facture**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers d’autoriser le paiement du décompte no. 3 d’Eurovia Québec Construction inc. sur recommandation de FNX Innov, concernant les travaux de la rue Principale Sud, au montant de 596 551,99 \$, taxes en sus, incluant une retenue de 10%. (Adoptée)

2019-12-16-21

**7.2.3. Eurovia Québec Construction inc. – Travaux rue Belmont – Décompte no. 3 - Facture**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers d’autoriser le paiement du décompte no. 3 d’Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux d’asphaltage sur la rue Belmont, au montant de 72 309,22 \$, incluant une retenue de 10%. (Adoptée)

2019-12-16-22

**7.2.4. Transports, Mobilité durable et Électrification des transports – Programme d’aide à la voirie locale, Volet Redressement des infrastructures routières locales – Réfection de la rue Principale Sud – Demande d’aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a pris connaissance des modalités d’application du Volet – redressement des infrastructures locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond désire présenter une demande d’aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux d’amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

POUR CES MOTIFS:

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers que la Ville de Richmond autorise la présentation d’une demande d’aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL du Programme d’aide à la voirie locale. (Adoptée)

2019-12-16-23

**7.2.5. Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau, Volet 1 – Sous-volet 1.1 – Renouvellement de conduites, projet de travaux 6<sup>e</sup> Avenue et rue du Centre**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu’elle comprend bien toutes les modalités du programme qui





Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU. (Adoptée)

2019-12-16-24

**7.2.6. Entretien ménager Steeve Faucher – Entretien ménager des bureaux de la voirie municipale – Contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services d'Entretien ménager Steeve Faucher pour l'entretien ménager des bureaux de la voirie municipale du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 au montant de 9 360 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2019-12-16-25

**7.2.7. M. Raymond Dunlavey – Soufflage de la neige - Proposition**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services de M. Raymond Dunlavey pour le soufflage des rues au coût de 240 \$ l'heure pour 30 heures garanties pour chacune des saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**8. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES**

**8.1. École secondaire régionale de Richmond – Défi « First Lego League » - Projet d'innovation - Invitation**

Les membres du conseil se montrent intéressés par le Défi « First Lego League » de l'École secondaire régionale de Richmond. La conseillère Varnier assurera le suivi auprès de ladite école.

2019-12-16-26

**8.2. Mme Cynthia Duchesne – École Plein-Cœur - Projet « Collations pour tous » – Demande d'aide financière**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière de 100 \$ pour le projet « Collations pour tous » de l'école Plein-Coeur. (Adoptée)

2019-12-16-27

**8.3. Club Joyeux de l'âge d'or Richmond-Melbourne – Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie – Projet de vie active - Demande de lettre d'appui**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'appuyer la demande d'aide financière du Club Joyeux de l'âge d'or Richmond-Melbourne au Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie considérant que ce projet sera bénéfique pour l'ensemble des aînés que ledit organisme dessert. (Adoptée)

**9. CORRESPONDANCES DIVERSES**

**9.1. Bureau du lieutenant-gouverneur du Québec – Programme de Distinctions honorifiques – Médailles pour les aînés - Candidature**

Une candidature sera soumise au Lieutenant-gouverneur du Québec dans le cadre du Programme de Distinctions honorifiques – Médailles pour les aînés.

**9.2. Chevaliers de Colomb de Richmond – 100<sup>e</sup> anniversaire - Remerciements**

Le directeur fait part d'une correspondance reçue des Chevaliers de Colomb de Richmond remerciant la municipalité pour sa contribution financière aux célébrations du 100<sup>e</sup> anniversaire de fondation dudit organisme.

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**10.1. Cercle des Fermières de Richmond – 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation**

Le 5 à 7 organisé par le Cercle des Fermières de Richmond pour souligner leur 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation dudit organisme a été un franc succès. Le conseiller Boutin leur souhaite de poursuivre leur implication dans la communauté.

**10.2. Journal L'Ardoise – Retrait de la Municipalité d'Ulverton**

La conseillère Bourbeau informe les membres du conseil que la Municipalité d'Ulverton a décidé de se retirer du journal L'Ardoise.



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### **10.3. Arrivée du Père Noël**

L'arrivée du Père Noël a été soulignée de belle façon. L'an prochain, la Chambre de commerce et d'industrie de Richmond souhaite organiser un défilé.

### **10.4. M. Sylvain Cadorette – Sapin de Noël et pont MacKenzie**

Le nouveau président de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond, M. Sylvain Cadorette, informe les élus qu'un grand sapin illuminé sera installé à la Place René-Thibault. Il souhaite aussi réaliser un projet d'éclairage du pont MacKenzie. Le directeur lui souligne que ledit pont est la propriété du ministère des Transports du Québec.

2019-12-16-28

### **11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 22, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)



Maire



Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 719.



Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et  
secrétaire-trésorier